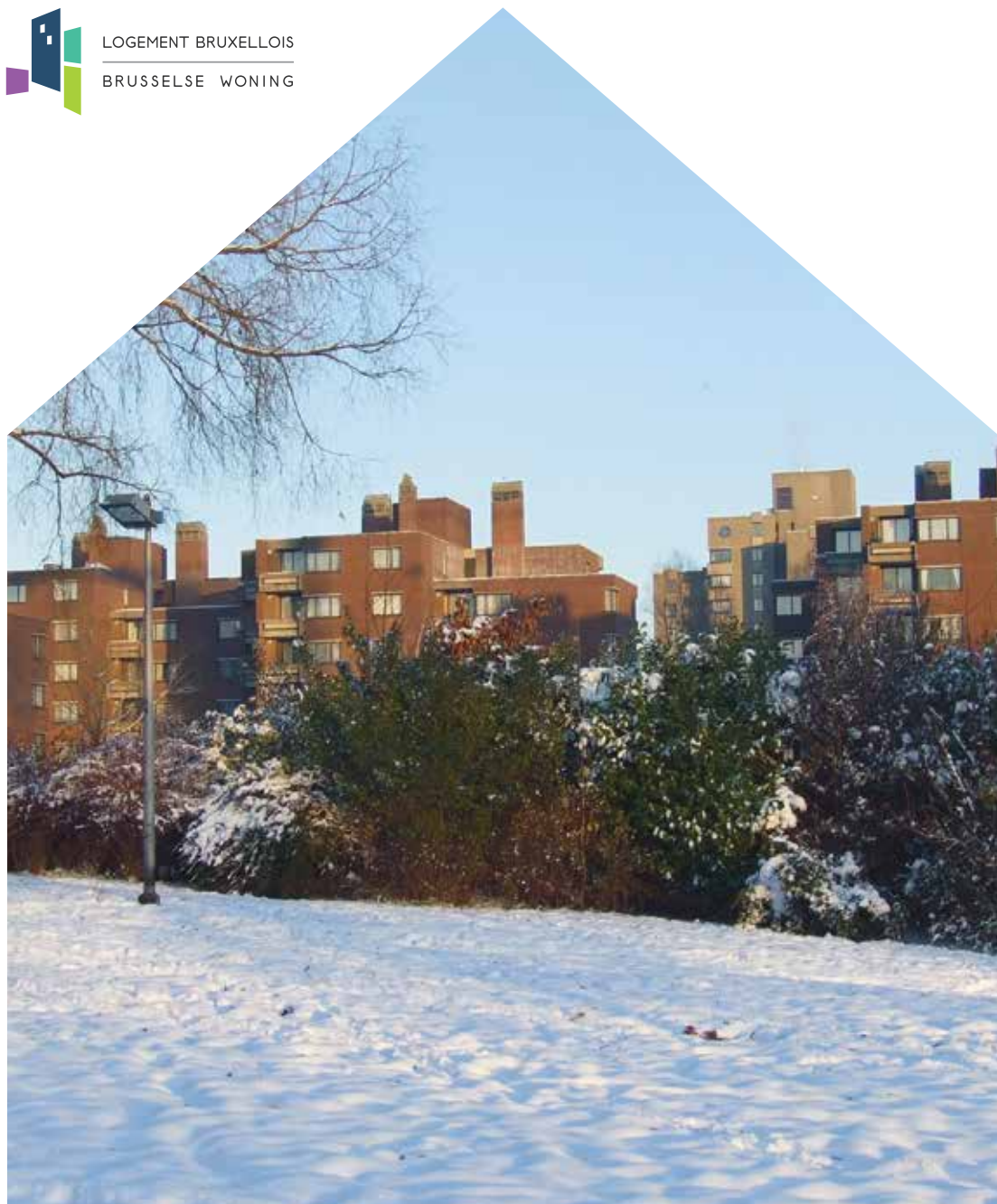




LOGEMENT BRUXELLOIS

BRUSSELE WONING



Bulletin d'information du Logement Bruxellois

**LBW** MAG

#02 — hiver 2016



4-7

## ACTU

Sondage qualité .....	4-5
Mutations : en cas de refus .....	6
Calcul du loyer 2017 : en cas de retard .....	7



8-9

## DOSSIER

Présentation de la cellule Energie



10-11

## TRUCS & ASTUCES

Humidité dans le logement



12-13

## INFO CHANTIERS

Immeuble « Plume » : chantier terminé .....	12
Immeuble « Roue » : pose de la première pierre .....	13



14-16

## PARTENAIRES

Appel à projets 2017 .....	14-15
La Page du Cocolo .....	16



Madame, Monsieur,  
Chers locataires,

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter, au nom du Conseil d'Administration et du personnel du Logement Bruxellois, mes meilleurs vœux pour l'année 2017. Que cette nouvelle année soit remplie de moments de bonheur pour vous et vos proches. Qu'elle soit riche de rencontres et qu'elle vous apporte la réussite dans vos projets futurs.

L'année 2016 marquera l'histoire du Logement Bruxellois: date de sa création et de son emménagement en plein centre-ville. Elle fut intense pour le personnel des anciennes sociétés Foyer Bruxellois et Lorébru qui s'est regroupé et qui a appris à travailler ensemble. Pour vous aussi locataires, elle a été marquée par le changement de certaines habitudes: déménagement des lieux de permanences, modifications des numéros de téléphone, personnel à l'accueil parfois différent...

Cette année aura été particulièrement riche en termes de construction et rénovation de notre patrimoine immobilier: une série de chantiers d'importance a démarré (comme vous avez pu le voir dans le LBW MAG spécial « grands chantiers»), les immeubles « Tanneurs » et « Plume » ont été inaugurés

et d'autres seront terminés très bientôt. En termes de projets sociaux également: la plaine Pieremans a vu le jour, des fêtes se sont organisées dans plusieurs quartiers, notamment: la «Fête du quartier Querelle» (18 mai) et «Versailles en fête» (28 mai).

Je reviens également sur l'enquête de satisfaction que vous a envoyé notre département Qualité en septembre dernier. Je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir répondu aussi nombreux à ce sondage. En effet, 26% d'entre vous nous ont répondu (plus d'un locataire sur 4: ce qui est très élevé pour ce type d'enquête). Cela montre votre réelle implication dans le souci de maintenir et d'améliorer la qualité de votre environnement de vie, votre immeuble et de votre logement. Je vous invite donc à lire l'article de la page suivante qui revient en détail sur ce sondage.

C'est donc ces aspects positifs que j'aimerais garder de 2016 et souhaite que 2017 s'inscrive dans la même lignée.

**Je vous souhaite une bonne lecture et encore une heureuse nouvelle année !**



**Khalid ZIAN**

Président du Logement Bruxellois.

*Que cette nouvelle année soit remplie de moments de bonheur pour vous et vos proches. Qu'elle soit riche de rencontres et qu'elle vous apporte la réussite dans vos projets futurs.*



# SONDAGE QUALITÉ

## MERCI !

Vraiment, merci. Sur nos quelque 3500 locataires vous avez été 922 à répondre à notre enquête de satisfaction.

922 locataires qui se sont sentis concernés.

922 locataires qui ont accepté de nous aider à identifier nos points forts et nos points faibles.

922 locataires qui ont bien voulu nous aider à déterminer sur quels sujets devront porter nos efforts au cours des deux années à venir. Cela représente un taux de participation de 26%.

Si cela ne vous semble pas élevé, sachez que le taux de réponse moyen à ce genre d'enquête est de... 5%. Vous avez été cinq fois plus nombreux. Dans l'équipe Qualité, nous attendions anxieusement de savoir si les locataires accepteraient d'être nos partenaires dans cette démarche ; nous avons été comblés. Chaque jour le tas de courrier grossissait, et chaque jour nous nous sommes dit: Ces milliers de locataires, ce ne sont plus des adresses, des noms.

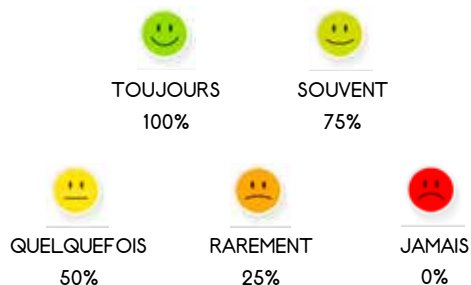
Désormais, ce sont des voix. Des voix qui nous guideront vers un service de meilleure qualité .

922  
RÉPONSES



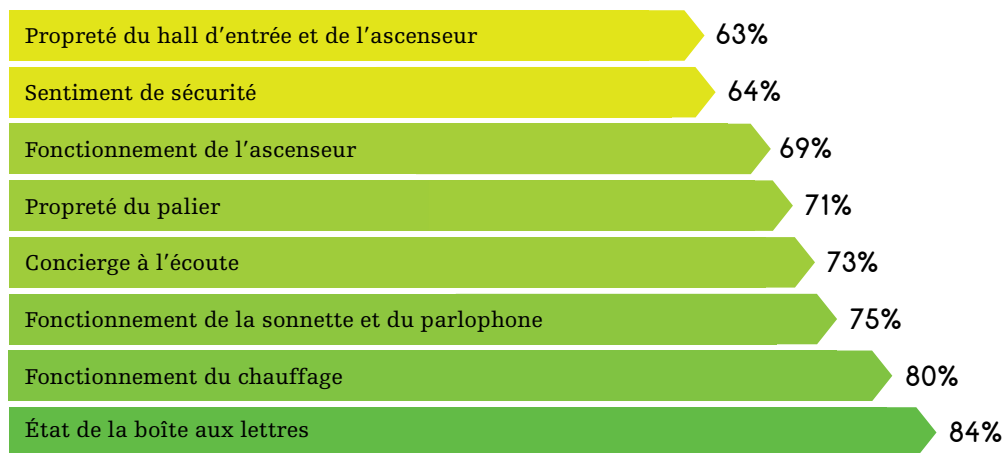
## RÉSULTATS

Après avoir recueilli vos réponses, nous sommes heureux de vous communiquer les résultats. Pour calculer le taux de satisfaction, nous avons fait la moyenne de vos réponses en attribuant un pourcentage par « smileys » (les petits visages colorés) :





## Pourcentage de satisfaction des locataires à propos de leur immeuble et leur logement



Si certaines différences existent entre les sites de logements, nous avons maintenant une vue globale de vos satisfactions et de vos mécontentements. Nous constatons notamment que la propreté des halls d'entrée et des ascenseurs, le sentiment de sécurité et le fonctionnement des ascenseurs sont des points qui méritent une attention toute particulière de notre part, alors que le fonctionnement du chauffage et l'état des boîtes aux lettres sont des sujets satisfaisants pour la majorité d'entre vous.

**ENCORE MERCI  
À TOUS !**

## ET MAINTENANT ?

Nous avons l'ambition d'améliorer nos relations avec les locataires et la qualité des services qui leur sont proposés. Certes, cela peut prendre du temps, ce ne sera pas forcément facile, mais nous avons la certitude d'y parvenir. Parce que quand 26% des locataires prennent la peine de vous répondre, on se dit qu'il faut être à la hauteur de leurs attentes. Alors nous allons nous retrousser les manches, mettre autour de la table toutes les personnes concernées et chercher ensemble des solutions aux problèmes rencontrés.

Durant l'année 2017, puis en 2018, d'autres enquêtes qualité seront menées sur les sujets suivants : interventions techniques, accueil et emménagement des nouveaux locataires, accueil téléphonique et accueil aux guichets.

Notez qu'un numéro spécial « Qualité » sortira courant 2017. D'ici là, sachez que nous travaillons d'arrache-pied à prendre en compte vos remarques et à faire en sorte que votre avis se transforme en mesures concrètes.

## Planning des enquêtes de qualité





# MUTATION: EN CAS DE REFUS

Dans le logement social, les appartements loués doivent être adaptés à la composition de ménage des familles. Les membres d'une famille varient parfois avec le temps et un appartement plus grand ou plus petit peut être nécessaire : la famille peut alors demander une mutation. Vu le manque d'appartements disponibles actuellement, l'attente peut durer plusieurs années et le refus d'un logement proposé peut entraîner des conséquences financières ou un renon.

## IL EXISTE DEUX SITUATIONS OÙ UNE MUTATION PEUT ÊTRE DEMANDÉE :

### ■ À l'initiative du locataire :

Le locataire introduit une demande de mutation auprès de sa société de logement via un formulaire. Dans ce cas, on parle de **mutation volontaire**.

### ■ À l'initiative du Logement Bruxellois :

La société de logement demande au locataire de déménager car son logement possède soit 1 chambre en trop = **mutation indiquée**, soit 2 ou plusieurs chambres en trop = **mutation obligatoire**, par rapport à la composition de son ménage. L'objectif de la société est de récupérer le logement pour une autre famille qui a besoin d'un espace plus grand.

Au moment de la demande de mutation, soyez attentifs à bien préciser les éventuelles particularités de votre famille (qui devront être prouvées par un document approprié).

## JE SUIS EN ATTENTE D'UNE MUTATION. QUE SE PASSE-T-IL SI JE REFUSE LE LOGEMENT QU'ON ME PROPOSE ?

Il faut expliquer par écrit les raisons de votre refus. C'est le Délégué social qui décidera si ces raisons sont valables ou pas. Deux raisons seulement vous sont permises par la loi :

### ■ Problème de confort ?



Si le logement proposé n'a pas le **même confort** que celui de votre logement actuel, vous pouvez refuser sans conséquence et attendre une nouvelle proposition. Vous pouvez aussi accepter.

Le degré de confort d'un logement est évalué uniquement en fonction des critères suivants :

- Présence d'une salle de bains
- Présence de chauffage central
- Double vitrage partout

### ■ Problème de loyer ?



Si le loyer (hors charges) de l'appartement proposé est supérieur de **+15%** à votre loyer actuel, vous pouvez refuser sans conséquence et attendre une nouvelle proposition.



En dehors de ces deux cas, seul un **cas de force majeure** pourra être pris en compte pour un refus motivé.

**NB :** la législation prévoit aussi que si un logement proposé se trouve dans une autre commune et à plus de 5km du logement actuel, le locataire peut refuser sans conséquence. Comme le Logement Bruxellois possède tous ses logements sur la Ville de Bruxelles (en ce compris Neder-over-Heembeek et Haren), cette disposition ne peut pas être appliquée.

## QUE SE PASSE-T-IL SI MON REFUS N'ENTRE DANS AUCUN DE CES 2 CRITÈRES ?

### ■ En cas de mutation volontaire ou de mutation indiquée

- Si la mutation concerne un déménagement **vers un logement plus grand** : votre demande sera clôturée et, si vous demandez une nouvelle mutation, vous perdrez votre ancienneté.
- Si la mutation concerne un déménagement **vers un logement plus petit** : vous perdrez l'éventuelle limitation de loyer à laquelle vous aviez droit et le Logement Bruxellois pourra décider de vous donner un renon.

### ■ En cas de mutation obligatoire :

Le Logement Bruxellois devra vous donner un renon. La période de préavis sera de 6 mois.

## CALCUL DU LOYER 2017 : EN CAS DE RETARD

Chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, votre loyer est réadapté en fonction de votre situation familiale et financière et de l'index. Vous avez oublié de nous remettre les documents nécessaires pour le calcul de votre loyer 2017 ? Nous vous proposons une dernière solution pour vous éviter de payer un loyer élevé. Explications.

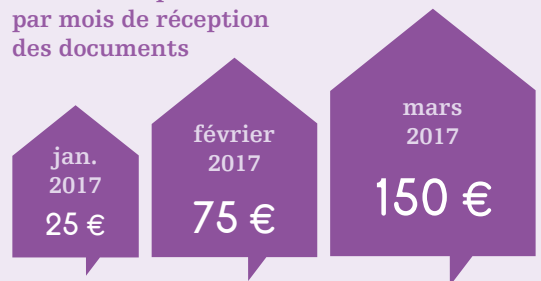
Le Logement Bruxellois permet en effet à ses locataires distraits de pouvoir encore remettre leurs documents pour la révision de leur loyer 2017 (composition de ménages, avertissement extrait de rôle, etc.) et ce, jusqu'au 31 mars.

Si aucun document n'arrive à cette date, leur loyer sera porté à la **valeur locative normale\*** augmenté du montant maximum de la cotisation de solidarité, conformément à la législation en vigueur dans le logement social.

Pour les locataires concernés, il s'agit de la toute dernière possibilité de voir leur loyer calculé sur base de leurs revenus et de leur ménage.

Par ailleurs, ils pourront également **bénéficier d'une rétroactivité** sur les loyers de 2017 déjà payés à la VLN, moyennant le versement d'une pénalité qui couvrira les frais administratifs et de recalcul. Le montant de cette transaction est progressif jusqu'au délai final du 31 mars :

### Montant de pénalité de retard par mois de réception des documents



### PLUS D'INFO ?

Département Comptabilité locataires  
Tél : 02/435.28.03

(\*) La valeur locative normale (VLN) est le montant maximum du loyer réel qui équivaut à un loyer dans le logement privé, c'est-à-dire, un loyer beaucoup plus élevé.



# PRÉSENTATION DE LA CELLULE ÉNERGIE

Créée en 2010 par le Logement Bruxellois (à l'époque le Foyer Bruxellois), la cellule Energie a pour objectif premier de limiter le montant des charges de chauffage, d'électricité et d'eau des bâtiments au profit des locataires. Comme annoncé dans le LBW MAG 1, nous souhaitons vous présenter l'équipe, leur travail et les résultats déjà engrangés.

## ÉQUIPE

C'est le moment idéal de vous parler de cette équipe car elle s'est récemment agrandie avec l'arrivée d'un deuxième responsable énergie, Guillaume DE VOLDER (à droite sur la photo), qui accompagnera dorénavant Jean-Philippe GERKENS (à gauche) en place depuis 2012.

## MISSIONS

Leur travail quotidien se divise en trois parties :

- Ils vont sur **le terrain, dans les chaufferies**, pour effectuer des mesures ponctuelles, optimiser le fonctionnement des installations et proposer des améliorations techniques pour diminuer les consommations.
- Ils font un **suivi des systèmes et de leurs consommations** en installant progressivement des boîtiers capables d'envoyer les données de suivi des chaufferies en direct par internet (« télégestion des régulations ». 20 installations en sont déjà équipées).
- Ils apportent leur **expertise dans les « gros travaux »** (construction, rénovation...), pour que chaque système (ex: les chaufferies) soit performant dès sa mise en place.



Photo prise à l'aide d'une caméra thermique : les responsables énergie devant une chaudière

## PROGRAMME PLAGE

De manière plus globale, les travaux de la cellule Energie s'organisent au sein du programme PLAGE (Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie) mis en place par la Région. Ce programme propose une méthode de travail basée sur un concept de « **sites prioritaires** ». Il coordonne aussi l'action des responsables énergie des différentes sociétés de logements sociaux, ce qui permet le partage des connaissances.





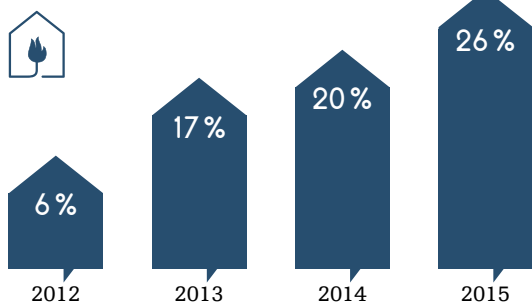
### PLAGE 2011-2015

Dans le cadre du premier programme PLAGE du Logement Bruxellois commencé en 2012, 7 sites prioritaires (1.200 logements) avaient été identifiés : Meiboom, Haute II, Marais-Ommegang, Rempart des Moines, Brigittines, Querelle et Montserrat 42. La cellule Energie les a suivis de près et fait réaliser quelques travaux :

- Nouvelle régulation de chaufferie avec gestion à distance,
- Optimisation des paramètres de régulation de chaque chaufferie,
- Placement de compteurs de passage supplémentaires pour les chaufferies au mazout.

Résultat : en 4 ans, une économie de 26 % des consommations en chauffage et en eau chaude a été réalisée pour ces sites (pour un investissement en regulations de moins de 100.000€).

### Économie d'énergie sur les sites prioritaires depuis 2009-2011



**RÉSULTAT :**  
**UNE ÉCONOMIE DE 26%**

Cette économie a été calculée en comparant les consommations (des 7 sites prioritaires) de l'année 2015 par rapport à la moyenne de 2009 à 2011 (avant le début du programme PLAGE) et en prenant les consommations normalisées (indépendantes des circonstances climatiques). Au total, cela représente une économie d'énergie globale de 250.000€ par an.

### PLAGE 2016-2020

Un nouveau programme PLAGE a tout récemment été lancé. La cellule Energie est en train de sélectionner les nouveaux sites prioritaires qui feront partie de ce programme. A ce stade, on peut déjà citer que toutes les chaufferies collectives du site de Versailles ainsi que les complexes Economie-Hectolitre, La Cambre et Fleuristes seront notamment sélectionnés.

Ensuite, une analyse détaillée du fonctionnement de ces complexes déterminera les mesures d'amélioration à leur apporter. La cellule Energie poursuivra également le suivi des sites du programme PLAGE précédent. Au total, ce seront donc près de 2.000 logements (plus de la moitié des logements de la société) qui seront suivis au travers des deux programmes.

Bien entendu, les autres sites ne sont pas négligés et l'expertise technique de cette cellule est souvent sollicitée dans le cadre de problèmes techniques ou de rénovations afin de faire les meilleurs choix énergétiques.



# HUMIDITÉ DANS LE LOGEMENT

Dans notre logement, nous produisons beaucoup de vapeur d'eau (en respirant, en prenant une douche, en préparant les repas, etc.). En moyenne, une famille de 4 personnes produit chaque jour environ 10 litres d'eau sous forme de vapeur !

Le logement contient donc toujours de la vapeur d'eau invisible. Lorsque cet air chaud et humide rencontre une surface froide (une fenêtre, un mur froid...), il se transforme en eau liquide. C'est ce qu'on appelle le phénomène de **condensation**. Les problèmes d'humidité ont souvent pour origine la condensation, particulièrement en hiver.

## COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE CONDENSATION ET INFILTRATION ?

La condensation se caractérise par de **petites taches noires** sur les murs. Celles-ci se trouvent généralement autour des châssis de fenêtres, dans les coins des chambres, au plafond et derrière les meubles qui sont contre les murs. Il s'agit de champignons en surface, appelé communément moisissures (voir comment enlever ces taches en fin d'article).

Par contre, si vous constatez l'apparition soudaine de **taches jaunâtres** sur vos murs ou plafonds, il s'agit probablement d'une fuite ou d'une infiltration. Dans ce cas, prévenez le département Technique du Logement Bruxellois (tél : 02/435.28.02).

## COMMENT DIMINUER LA CONDENSATION ?

Voici quelques gestes qui aideront à réduire la condensation :

### 1. Ventilez chaque jour votre appartement.

Créez un courant d'air en ouvrant vos fenêtres pendant **15 minutes**. C'est d'autant plus important de le faire en hiver quand il fait froid. Pensez-y lorsque vous vous réveillez (aérez la chambre tous les matins), préparez le repas, prenez une douche ou faites sécher du linge à l'intérieur. Par contre, inutile d'aérer votre logement durant plus de 30 minutes, cela refroidirait l'air pour rien.





## 2. Chauffez suffisamment votre logement.

La température ne doit pas être inférieure à **16°C**, de jour comme de nuit. Pour un fonctionnement optimal des radiateurs, ne placez rien devant, ni au-dessus de ceux-ci.



## 3. Adaptez éventuellement certaines habitudes:

- Placez un couvercle sur une casserole.
- Cuisinez avec la hotte en marche.
- Ne placez ni canapé, ni fauteuil devant les radiateurs ou directement contre les murs.

## COMMENT ENLEVER LES TACHES DE MOISISSURE DES MURS ?

Lors d'apparition de moisissures, il est important pour la santé de les enlever immédiatement. Voici comment faire en 4 étapes :

1. Retirez le maximum de moisissure à l'aide d'une éponge ou brosse. Imbibez-la d'1/5<sup>e</sup> d'eau de Javel diluée dans de l'eau.



2. Nettoyez délicatement le mur du haut vers le bas.



3. Diluez dans un vaporisateur l'eau de Javel et vaporisez ce nettoyeur directement sur la moisissure.



4. Laissez agir plusieurs heures, frottez et essuyez avec un chiffon doux. Renouvelez l'opération et laissez sécher. Ne rincez pas. Par la suite, veillez à ce que la pièce touchée soit particulièrement bien ventilée et chauffée.





# IMMEUBLE « PLUME » : CHANTIER TERMINÉ

Construit dans le cadre du Plan Logement, cet ensemble de 8 logements est situé rue de la Plume n°5-n°29. Il a été bâti sur une parcelle étroite (38 m de long et 8 m de profondeur) qui restructure l'îlot dans le paysage urbain. Le chantier est maintenant terminé et l'emménagement des premiers locataires est prévu pour le 1<sup>er</sup> février 2017.

Ce complexe est composé de 4 appartements de 2 chambres et de 4 appartements de 3 chambres. Il a été conçu dans un souci de haute qualité environnementale. Citons notamment différents éléments :

- ▲ Un système de **ventilation double flux** avec récupération de chaleur.
- ▲ Des châssis de fenêtres en bois avec un **triple vitrage**.
- ▲ Des **espaces de séjours largement ouverts** et majoritairement orienté vers le Sud et l'Ouest pour optimiser les apports solaires.
- ▲ Des **panneaux solaires** thermiques d'une surface cumulée de 40 m<sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire.
- ▲ Un système de rétention et de **récupération des eaux de pluie**.
- ▲ Des **toitures vertes** plantées (218 m<sup>2</sup>).
- ▲ L'**isolation** renforcée sur les parois du bâtiment.
- ▲ La pose de **matériaux durables**.



Inauguration  
des logements :  
14 décembre 2016

Emménagement des  
premiers locataires :  
1<sup>er</sup> février 2017



# IMMEUBLE « ROUE » : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

La première pierre de l'immeuble « Roue » a symboliquement été posée le 26 octobre dernier. Elle marque le début officiel du chantier situé rue de la Roue n°26, même si celui-ci a déjà commencé.

Ce futur bâtiment de 54 logements a été conçu spécifiquement pour diminuer au maximum les nuisances de son environnement difficile (en face de la Gare de la Chapelle) :

▲ Le **rez-de-chaussée** abritera principalement les grands halls d'entrée et les parkings couverts,

▲ Au-dessus, les premiers logements seront de type « **duplex inversé** » (pièces de jour : séjour, cuisine... au-dessus des pièces de nuit : chambres...),

▲ De ce fait, les **séjours** bénéficieront de plus de clarté et d'une vue par-dessus la Jonction Nord-Midi,

▲ La plupart des **chambres** seront situées au calme, à l'arrière du bâtiment,

▲ Les **terrasses** seront conçues afin de diminuer le bruit des trains.



Pose de la 1<sup>re</sup> pierre  
le 26.10.2016



projet (Pierre Blondel architectes)



# APPEL À PROJETS 2017

Vous êtes une personne, un groupe d'habitants et vous avez des idées pour améliorer la vie de votre quartier, embellir votre cadre de vie ou organiser une fête de quartier ? Votre projet est au bénéfice de vos voisins ? Le Logement Bruxellois est prêt à vous soutenir.

Le Logement Bruxellois a lancé sa nouvelle édition d'appel à projets auprès des habitants et des partenaires sociaux des différents sites de logements.

Un courrier avec un formulaire de réponse a été envoyé début décembre à tous les locataires pour annoncer cet appel à projets.

## TROUVONS DE NOUVELLES IDÉES DE PROJETS POUR 2017...

Pour rappel, une enveloppe de 30.000 euros est disponible pour l'ensemble des projets. Ceux-ci devront répondre aux conditions suivantes :

- Faire preuve de transparence tant au niveau du budget que de l'organisation
- Respecter une totale neutralité politique et/ou religieuse
- Ne pas s'inscrire dans une perspective commerciale
- Promouvoir l'activité auprès d'un large public

Sachez déjà que les projets retenus feront l'objet d'une présentation détaillée dans une édition du LBW MAG fin 2017-début 2018.

## SUSCITONS L'INTÉRÊT COLLECTIF...

# Appel à projets — 2017

### COMMENT REPONDRE A CET APPEL ?

1. Complétez le formulaire de réponse envoyé par courrier début décembre
2. Assistez à la rencontre du mois de janvier à laquelle vous êtes conviés dans le courrier si vous avez des questions ou besoin d'un soutien pour concrétiser votre idée.
3. Renvoyez le formulaire par courrier à l'adresse :

**Logement Bruxellois**  
**Département Social**  
**Rue du Cardinal Mercier, 37**  
**1000 Bruxelles**

### Quand répondre ?

Date limite d'introduction des dossiers :  
**31 janvier 2017** (cachet de la poste faisant foi).

### Plus d'info ?

Madame P. SADRI  
Chargée du travail social collectif  
Tél. Département social : 0491/37.24.15



## CALENDRIER

Janvier 2017

Rencontre avec les habitants pour répondre aux questions

31 janvier

Clôture de la réception des dossiers de demande

Février

Analyse des dossiers et sélection des projets

Début mars

Communication des décisions

Déc. 2017/jan. 2018

Présentation des projets dans le magazine

## EXEMPLES DE PROJET

En 2016, 30 projets, émanant de 27 associations et groupes de locataires, ont été réceptionnés.

### TYPE D'ÉVÉNEMENTS OU D' ACTIONS SUBSIDIÉS EN 2016 PAR LA SOCIÉTÉ :

■ « Tous ensemble, réaménageons nos espaces » (Groupe de locataires de la rue de la Prévoyance)



■ « Café solidarité » (Sadel asbl et locataires de la rue de Witte de Haelen)



■ Ateliers itinérants de réparation vélos (AMO de NOH)



■ Cours de taekwondo (Kwan Academy)



PARTENAIRES



# ÉLECTIONS COCOLO 2017

Les membres du Conseil Consultatif des Locataires (COCOLO) sont des locataires élus qui s'investissent et représentent l'ensemble des locataires auprès du Logement Bruxellois. Ces membres s'occupent des questions qui concernent un groupe ou l'ensemble des locataires. Pour ce faire, ils ont différentes missions à remplir tout au long de leur mandat de 4 ans :

1. Émettre des avis sur : les programmes d'entretien et de rénovation de la société, la méthode de calcul des charges et décomptes, l'adoption ou la modification du règlement d'ordre intérieur (R.O.I), etc.
2. Participer aux réunions du Conseil d'Administration du Logement Bruxellois.
3. Organiser ou collaborer à des activités d'animation.
4. Organiser une réunion avec tous les locataires au moins quatre fois par an.

Au plus tard le  
**LUNDI 13 MARS 2017**

Envoi des convocations électorales :  
l'adresse de votre bureau de vote  
et les horaires vous seront communiqués  
par courrier.

**SAMEDI 25 MARS 2017**  
Élections

Au plus tard le  
**JEUDI 25 MAI 2017**

Première réunion  
du nouveau COCOLO

Le 15 novembre 2016, la liste des candidatures au poste de membre du COCOLO a été clôturée. Vous ne pouvez donc plus vous présenter, mais voici ci-dessus les prochaines dates importantes à retenir.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous mobiliser pour élire vos représentants des locataires auprès du Logement Bruxellois.



LOGEMENT BRUXELLOIS  
BRUSSELSE WONING

Rue du Cardinal Mercier, 37  
1000 Bruxelles

☎ 02 435 28 00 | [www.logementbruxellois.be](http://www.logementbruxellois.be)